

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

NOM DU PRODUIT	RANGE ACCRUAL WARRANTS ON ARM HOLDINGS PLC
IDENTIFICATEURS DE PRODUIT	Code ISIN : CH1473475999; Valeur : 147347599 ; Symbole: RAASJB
INITIATEUR PRIIP	Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich ("Julius Baer") (https://derivatives.juliusbaer.com/en/home) Appelez le +41 (0) 58 888 8181 pour plus d'informations. L'initiateur PRIIP fait partie du Julius Baer Group.
AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'INITIATEUR PRIIP	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) - La FINMA n'est pas considérée comme une autorité de surveillance compétente au sens du Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, la Suisse ne faisant pas partie de l'UE.
DATE ET HEURE DE PRODUCTION	13 septembre 2025 20:05:51 Heure d'Europe centrale

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

1. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : Billets régis par le droit suisse.

DURÉE: La durée de ce produit se termine à la Date de Remboursement Final, sauf si le produit a déjà été résilié ou remboursé.

OBJECTIFS : Un Range Accrual Warrant vous permet de bénéficier d'une baisse de la valeur du sous-jacent en-deçà de la Limite inférieure de la plage et d'une hausse de la valeur du sous-jacent au-delà de la Limite supérieure de la plage. Cela vous autorise à recevoir, lors de l'exercice à la Date d'exercice, un montant en espèces de l'initiateur à la Date de règlement, qui dépend du nombre de Dates d'observation au cours de la Période d'observation durant lesquelles le Niveau final du sous-jacent n'était ni égal ni supérieur à la Limite supérieure de la plage, ni égal ni inférieur à la Limite inférieure de la plage. Ces montants cumulés se reflètent également dans les prix sur le marché secondaire du Produit.

La Limite supérieure de la plage et la Limite inférieure de la plage du sous-jacent sont calculées à la Date de lancement et sont égales à un pourcentage du Niveau initial du Sous-jacent. Si à chaque Date d'observation pendant la Période d'observation, le Niveau final du sous-jacent n'était ni égal ni supérieur à la Limite supérieure de la plage, ni égal ni inférieur à la Limite inférieure de la plage, alors le montant en espèces à verser lors de l'exercice sera égal à zéro et vous vous exposerez à une perte totale de votre investissement. Plus le nombre de Dates d'observation pendant lesquelles le Niveau final du sous-jacent n'était ni égal ni supérieur à la Limite supérieure de la plage, ni égal ni inférieur à la Limite inférieure de la plage est important, plus le montant en espèces à verser à l'exercice sera élevé.

DROIT D'EXERCICE : Les Range Accrual Warrants intègrent un dispositif d'exercice automatique, ce qui signifie que l'Agent payeur doit automatiquement exercer ces Warrants à la Date d'exercice si, après cet exercice, un montant doit vous être payé, c'est-à-dire si le Produit est « dans la monnaie ». Le nombre de Produits spécifié dans le Ratio vous donne le droit lors de l'exercice, à la Date d'exercice, de recevoir de l'initiateur, à la Date de règlement, un montant en espèces dans la Devise de règlement calculé conformément à la formule suivante :

$$\text{USD } 0,70 \times n/N$$

où,

n = le nombre de Dates d'observation pendant lesquelles le Niveau final n'a jamais été égal ou supérieur à la Limite supérieure de la plage ou égal ou inférieur à la Limite inférieure de la plage ; et

N = le nombre total de Dates d'observation.

CONDITIONS D'EXERCICE : Les produits peuvent uniquement être exercés au titre d'un nombre représentant le Lot d'exercice ou ses multiples,

MARCHÉ SECONDAIRE : Il se peut que les produits n'aient pas de marché de négociation établi au moment de leur émission et qu'un tel marché ne se développe jamais. Si un marché se développe, il se peut qu'il ne soit pas liquide. Par conséquent, vous pourriez ne pas être en mesure de vendre vos Produits facilement ou à des prix raisonnablement acceptables pour vous. Dans des circonstances de marché normales, l'initiateur s'efforcera d'offrir un marché secondaire aux produits mais n'y est nullement tenu. À votre demande, l'initiateur s'efforcera de fournir des prix d'offre/de soumission pour les produits, selon les conditions réelles du marché. Il y aura une différence tarifaire entre les cours acheteur et vendeur (le spread).

Les conditions du produit stipulent par ailleurs que, en cas de survenue d'événements extraordinaires, des ajustements pourront être apportés au produit et que Julius Baer peut résilier le produit de manière anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions du produit et concernent principalement les sous-jacents, le produit et l'initiateur du produit. Par conséquent, les investisseurs doivent être prêts à subir une perte partielle ou totale de leurs investissements.

Devise d'émission	USD	Heure d'expiration	Heure de clôture anticipée
Devise d'exercice	USD	Type de règlement	Règlement en nominal
Prix d'émission	USD 0,35	Date de règlement	3 Jours ouvrables après la Date d'exercice la Date d'exercice exclue, étant la date à laquelle tout paiement en espèces est dû, au titre des produits concernés lors de l'exercice de l'option, sera effectué.
Remboursement maximum	USD 0,70 (par produit)	Dernière date de négociation	19 December 2025, jusqu'à 17:15Heure d'Europe centrale
Style d'exercice	Européen	Bureau identifié	Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich, Suisse
Date de lancement	12 septembre 2025	Agent payeur/ Agent d'exercice	Banque Julius Baer & Co. Ltd., Zurich et l'un quelconque de ses agents ou autre personne agissant pour le compte dudit Agent payeur ainsi que tout successeur éventuel désigné par l'initiateur.
Date d'émission	15 septembre 2025	Niveau final	le Cours de l'action à l'Heure de clôture prévue aux Dates d'observation concernées
Date d'observation	de 12 septembre 2025 à 19 décembre 2025		
Date d'exercice	19 décembre 2025		
Lot d'exercice	1 produits et leurs multiples, à savoir le plus petit nombre de Produits requis en vue d'exercer les Produits.		
Date d'expiration	19 décembre 2025 - Si ce jour n'est pas un Jour ouvrable boursier, le Jour ouvrable boursier suivant sera réputé être la Date d'expiration.		

SOUS-JACENT

Nom	Code ISIN	Niveau initial	Limite supérieure de la plage	Limite inférieure de la plage	Plage en %	Bourse de valeurs
ARM Holdings PLC	US0420682058	USD 155,95	USD 171,50 (109,97%)	USD 140,50 (90,09%)	19,88%	Nasdaq/Ngs (Global Select Market)

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est destiné à être proposé aux investisseurs particuliers qui remplissent l'ensemble des critères ci-dessous:

- Avoir des connaissances et une expérience suffisantes et une compréhension approfondie du produit, de son marché et de ses risques spécifiques, soit indépendamment soit par le biais de conseils professionnels;
- Être en mesure de supporter, le cas échéant, la perte totale de son investissement;
- Viser un horizon d'investissement correspondant à la période de détention recommandée indiquée ci-dessous;
- Rechercher un revenu, tabler sur une évolution du sous-jacent qui génère un rendement favorable;
- Être prêt à accepter, en vue d'atteindre des rendements potentiels, un niveau de risque conforme à l'indicateur de risque sommaire présenté ci-dessous.

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Nous ne facturons pas de frais de gestion pour ce produit	-
Coûts de transaction		-

5. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée: 19 décembre 2025 (date d'échéance)

Le produit a pour but de vous fournir le rendement décrit à la section « 1. En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Toutefois, cela ne s'applique que si le produit est détenu jusqu'à son échéance.

Le désinvestissement ne peut se faire qu'en vendant le produit soit par le biais d'une bourse de valeurs (si le produit est coté en bourse) soit hors bourse, lorsqu'une offre existe pour un tel produit. Aucun frais ni aucune pénalité ne seront facturés par Julius Baer pour une telle transaction, cependant une commission d'exécution pourrait être facturée par votre courtier le cas échéant. En vendant le produit avant son échéance, vous pourriez recevoir moins que ce que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à son échéance.

Dans des conditions de marché volatiles ou inhabituelles, ou en cas de perturbations techniques, la vente du produit peut être temporairement entravée ou suspendue et peut ne pas être possible du tout.

6. COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Les plaintes concernant la conduite de la personne qui conseille ou vend le produit peuvent être soumises directement à cette personne ou à ses superviseurs. Les plaintes concernant le produit ou la conduite de l'initiateur de ce produit peuvent être formulées par écrit à l'adresse suivante : Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, P.O. BP, 8010 Zurich, Suisse et par e-mail à : derivatives@juliusbaer.com ou via le site web suivant : <https://derivatives.juliusbaer.com/en/home>.

7. AUTRES INFORMATIONS UTILES

Les renseignements contenus dans le présent Document d'information clé ne constituent pas une recommandation de souscription du produit et ne sauraient se substituer à une consultation individuelle avec votre banque ou votre conseiller.

Toute documentation complémentaire relative au produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les compléments éventuels et les conditions du produit sont disponibles gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Co. Ltd Hohlstrasse 604/606, P.O. Box, 8010 Zurich, Suisse (<https://derivatives.juliusbaer.com/en/home>).

Les scénarios de performance présentés dans le présent Document d'information clés des investisseurs (« DICI ») sont basés sur une méthodologie, telle que définie dans le Règlement UE 1286/2014 sur les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), et ses règlements complémentaires. La conformité à la méthode de calcul prescrite peut entraîner des scénarios de performances et des valeurs de rendement irréalistes pour un certain nombre de produits.